



Strasbourg, le 29 octobre 2012

GEC(2012)10

**COMMISSION POUR L'EGALITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
(GEC)**

**CONFERENCE DES POINTS DE CONTACT NATIONAUX
« LES MEDIAS ET L'IMAGE DE LA FEMME »**

PROJET DE CADRE CONCEPTUEL

1. Contexte de la conférence

Pour le Conseil de l'Europe, l'égalité entre les femmes et les hommes signifie une même visibilité, autonomie, responsabilité et participation des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée. L'égalité entre les femmes et les hommes est le contraire de l'inégalité, et non de la différence, entre les femmes et les hommes. Malheureusement, au quotidien et dans le monde entier, la visibilité donnée aux femmes dans les moyens de communication de masse, dont les médias électroniques, les chaînes de télévision et les stations de radio publics et privés influent sur l'idée que se font leurs audiences de ce que cela veut dire d'être de sexe masculin ou féminin, de ce qu'est un comportement acceptable pour un homme ou pour une femme.

Malgré les progrès accomplis, les médias continuent de produire des stéréotypes féminins et l'avènement des nouvelles technologies n'a nullement fait évoluer la situation. Cette perception asymétrique des femmes et des hommes a une influence sur les attitudes des femmes et des hommes par imitation de ces prétendus « *modèles d'identification* », perpétuant ainsi les stéréotypes féminins. La réalisation d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes est sérieusement entravée par de nombreux stéréotypes féminins favorisant la discrimination envers les femmes qui est l'une des causes premières de la violence faite aux personnes de sexe féminin.

Des organisations internationales aux niveaux mondial et européen ont souvent souligné le rôle et la responsabilité des médias dans la promotion de changements sociaux pour établir l'égalité entre les femmes et les hommes et ont suggéré des lignes directrices et des stratégies à cet effet.

En tant qu'Organisation créée pour protéger et promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, le Conseil de l'Europe a commencé à étudier la question des médias et de l'égalité dans les années 1980. Ses recommandations et activités se sont concentrées sur le rôle important que jouent les médias dans la formation des attitudes et des valeurs dans la société et les vastes possibilités qu'ils offrent en tant qu'agents de changement social¹.

Les participants à la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes², qui avait pour thème « L'égalité entre les femmes et les hommes : combler le fossé entre l'égalité *de jure et de facto* », ont souligné que les médias devaient reconnaître qu'ils ont la responsabilité de maintenir et d'appliquer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, en tant que partie intégrante des droits de l'homme, dans leurs modalités de fonctionnement et le contenu de leurs messages. Le Plan d'action intitulé « [Relever le défi de la réalisation de l'égalité *de jure* et de l'égalité *de facto* entre les femmes et les hommes](#) », adopté par la conférence, établissait que le Conseil de l'Europe devait :

1. rédiger un manuel sur les stratégies pour combattre les stéréotypes de genre dans les médias ;
2. identifier et diffuser de bonnes pratiques sur les codes de conduite adoptés par les médias pour traiter des stéréotypes de genre.

¹ Recommandation n° R (84) 17 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias

² Bakou, 24-25 mai 2010

Dans le cadre du programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes instauré en 2012 pour soutenir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe au sein de l'Organisation et dans les Etats membres, une nouvelle structure a été créée : la [Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) (GEC). L'une des priorités recensées par la GEC est d'examiner la question concernant les « femmes et les médias » sur la base des mesures énoncées dans la Recommandation n° R (84) 17 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias et d'étudier les suites qui pourraient être données à ces mesures. Les membres de la GEC sont convenus que la première réunion annuelle du réseau des Points de contact nationaux (13-14 juin 2013, à confirmer) devait être consacrée à cette question.

2. Buts de la conférence

Les buts principaux de la conférence sont les suivants :

- sensibiliser les médias et le grand public aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les médias ;
- examiner les problèmes posés par la conciliation de la liberté d'expression des médias et le maintien du principe d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- encourager l'adoption d'une approche tenant dûment compte des considérations de sexe dans les médias et l'industrie ;
- examiner et échanger les bonnes pratiques sur les stratégies efficaces de lutte contre les stéréotypes de genre ;
- présenter aux participants le manuel du Conseil de l'Europe intitulé « Femmes et journalistes d'abord ! » et sa panoplie d'outils sur les moyens de lutter contre les stéréotypes de genre dans les médias.

3. Participants

Les participants ciblés comprennent :

- les Points de contact nationaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- des représentants des mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- des représentants des autorités nationales des Etats membres du Conseil de l'Europe chargées de la réglementation des médias ;
- des représentants des médias (presse, radio, cinéma, télévision, TIC) ;
- des représentants des entreprises de commercialisation et des agences de publicité ;
- des journalistes et des représentants de leurs associations ;
- les rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- des représentants d'ONG s'occupant de la question des femmes et des médias ;
- des représentants du Comité des Ministres, dont la coordinatrice thématique sur l'égalité et la traite ;
- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- des représentants du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme ;
- le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- des représentants de la Conférence des OING ;
- des organisations intergouvernementales internationales, notamment Onu-Femmes, l'Union européenne et l'OSCE.

Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Thème : « Les médias et l'image de la femme » [à confirmer]

Avec la participation des Points de contact du Conseil de l'Europe
pour l'égalité entre les femmes et les hommes

[Lieu et date à confirmer], 13-14 juin 2013

Projet de programme³

³ Le contenu du programme doit être examiné avec le pays hôte et les coorganisateur.

| PREMIERE JOURNEE [Date à confirmer] | |
|--|---|
| 8 h 00 – 8 h 45 | Enregistrement des participants |
| Séance d'ouverture | |
| 9 h 00 | <p>Déclarations liminaires par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la présidente de la GEC : Carlien Sheele ➤ un(e) représentant(e) du pays hôte ➤ le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ➤ le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ➤ d'autres représentants de haut niveau |
| Séance n° 1 : les femmes et les médias | |
| 9 h 30 – 10 h 15 | <p>Orateur/trice principal(e) : un expert du Conseil de l'Europe [à confirmer] (20 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ un(e) représentant(e) de [à confirmer] ➤ un(e) représentant(e) de [à confirmer] ➤ un(e) représentant(e) de [à confirmer] <p><i>Débat</i></p> |
| 10 h 15 – 10 h 30 | <p>Présentation du manuel « Femmes et journalistes d'abord ! » Intervenante : M^{me} Joke Hermes, expert du Conseil de l'Europe</p> |
| 10 h 45 – 11 h 00 | Pause café |
| Séance n° 2 - Présentation des expériences nationales | |
| 11 h 00 – 12 h 30 | <p>Orateur/trice principal(e) : un expert du Conseil de l'Europe [à confirmer] (20 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ un(e) représentant(e) de [à confirmer] ➤ un(e) représentant(e) de [à confirmer] ➤ un(e) représentant(e) de [à confirmer] <p><i>Débat</i></p> |
| 12 h 30 – 14 h 30 | Déjeuner |

| | |
|--|---|
| Séance n° 3 – L'égalité entre les sexes et la liberté d'expression : des principes incompatibles ? | |
| 14 h 30 – 15 h 45 | Orateur/trice principal(e) : un expert/un(e) rapporteur(e) du Conseil de l'Europe [à confirmer] (20 minutes) un(e) représentant(e) de [à confirmer] (10 minutes) un(e) représentant(e) de [à confirmer] (10 minutes) un(e) représentant(e) de [à confirmer] (10 minutes) <i>Débat</i> |
| 15 h 45 – 16 h 00 | Pause café |
| Séance n° 4 – Abolir les stéréotypes de genre dans les médias : une cause perdue ou un nouveau défi à relever ? | |
| 16 h 00 – 17 h 15 | Orateur/trice principal(e) : un expert/un(e) rapporteur(e) du Conseil de l'Europe [à confirmer] (20 minutes) un(e) représentant(e) de [à confirmer] (10 minutes) un(e) représentant(e) de [à confirmer] (10 minutes) un(e) représentant(e) de [à confirmer] (10 minutes) <i>Débat</i> |
| 17 h 30 – 18 h 00 | Dîner offert par le pays hôte (à confirmer) |
| DEUXIEME JOURNEE [Date à confirmer] Conclusions | |
| 9 h 00 – 10 h 00 | Présentation des conclusions par le rapporteur général et suites à donner à la conférence |
| 10 h 00 – 11 h 00 | <i>Débat</i> |
| 11 h 00 – 11 h 30 | Pause café |
| Séance de clôture | |
| 11 h 30 – 12 h 00 | Déclaration finale d'un(e) représentant(e) du pays hôte Déclaration finale d'un(e) représentant(e) du Conseil de l'Europe |
| 12 h 00 | Conférence de presse (à confirmer) |